

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le président, si une proposition en ce sens est formulée,—ce n'est pas à moi de dire si le premier ministre Smallwood en a déjà formulé une, mais je crois que c'est déjà fait,—et si le gouvernement décide de l'accepter, faudra-t-il alors modifier la mesure à l'étude? S'il en est ainsi, pourquoi ne pas la modifier maintenant en prévoyant plus de latitude?

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): Si c'est une question de ligne de transmission ou de centrale thermique, elle relèvera de cette mesure législative. Si c'est une question d'aménagement hydro-électrique, une autre mesure sera présentée. Du moins j'imagine que c'est ainsi que l'on procédera. La question pourrait être réglée naturellement suivant les dispositions existantes concernant l'énergie, dispositions prévues à la loi sur la Commission d'énergie du Nord canadien, mais nous voudrions réserver cette loi particulière aux fins pour lesquelles elle a été conçue à l'origine, savoir la mise en valeur du Nord, et nous sommes d'avis que le gouvernement doit s'occuper, en collaboration avec les deux provinces intéressées, de ce problème particulier en établissant les plans et assumant la direction de ces projets et en surveillant les bureaux-conseil.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Il semble que le gouvernement choisisse de procéder de la manière la plus compliquée.

M. McCullough: J'ai écouté très attentivement les observations formulées par le ministre des Affaires des anciens combattants, et son discours vibrant n'a pas laissé que de m'impressionner. Je crois qu'il était absolument convaincu, et je suis bien placé pour m'en rendre compte, car lui et moi venons de provinces qui ont le droit de réclamer un meilleur traitement de la part du gouvernement fédéral. Il a eu la bonté ou la générosité de reconnaître que la Saskatchewan était probablement, parmi toutes les autres provinces, la seule qui ait des besoins aussi grands et qui pourrait avoir parfaitement raison de demander une intervention du gouvernement fédéral.

L'hon. M. Brooks: Avant que l'honorable député aille plus loin, monsieur le président, je tiens à préciser que je n'ai pas dit "aussi grands". Je pense que j'ai dit "des problèmes qui, bien plus que ceux de toute autre province, se rapprochent de ceux des Maritimes".

M. McCullough: J'accepte la rectification du ministre,—si tant est qu'il en faille une; en tout cas je crois avoir donné une idée assez juste des sentiments qu'il a exprimés.

Compte tenu de ce que j'ai dit précédemment en plaidant la cause de ma province,

et compte tenu de ce qu'a dit le ministre des Affaires des anciens combattants, j'aimerais demander au président si le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales consentirait à nous dire maintenant si la Saskatchewan a présenté une requête officielle à propos de l'aménagement d'usines électriques thermiques, et, dans le cas de l'affirmative, en quoi ont consisté ces requêtes.

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): Monsieur le président, nous n'avons reçu pour l'instant de la province de la Saskatchewan qu'un mémoire officieux, signé par le premier ministre de la Saskatchewan, traitant de la situation générale de l'énergie dans la province, et je pense que ce mémoire sera déposé en réponse à une question inscrite à l'ordre du jour de la Chambre, par, je crois, l'honorable représentant d'Assiniboia.

M. le président: Vu qu'il est cinq heures, je quitte le fauteuil afin que la Chambre puisse passer à l'examen des bills d'intérêt privé et public.

LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

MODIFICATION TENDANT À ACCORDER LE DROIT DE VOTE AUX INDIENS

M. Frank Howard (Skeena) propose la deuxième lecture du bill n° 25 tendant à modifier la loi électorale du Canada.

—Monsieur l'Orateur, en proposant la deuxième lecture de ce bill, qu'il me soit d'abord permis de dire que je considère comme un grand honneur de favoriser aujourd'hui l'adoption d'une mesure législative destinée à un groupe de Canadiens qui, en vérité, sont bien les premiers citoyens de notre pays et qui pourtant, depuis bien des années, sont privés de l'occasion de participer aux affaires publiques et n'ont eu que bien peu à dire dans le choix des députés qui siègent en cette enceinte.

À mon avis, la note explicative donne une idée assez exacte de l'objet du projet de loi. Il s'agit essentiellement de supprimer les restrictions imposées actuellement aux Indiens en ce qui concerne le droit de vote, sous le régime de la loi électorale du Canada. Il va de soi que le bill doit être lu et examiné par les honorables députés en même temps que celui qui le précède immédiatement au *Feuilleton*, bill tendant à modifier la loi sur les Indiens. En effet, il est fait mention de cette dernière loi dans la loi électorale du Canada. Toutefois, l'essentiel de la question se retrouve dans la loi électorale elle-même.

Je puis dire dès le début qu'après avoir lu les débats passés de la Chambre des communes, je sais que plusieurs députés qui